



CERTIFICAT DE CAPACITE EN ORTHOPHONIE

Faculté de Médecine - Amiens

Université de Picardie Jules Verne

MODALITES DU CONCOURS D'ENTREE

du 4 septembre 2009

Un concours d'entrée aux études du Certificat de Capacité en Orthophonie est organisé à l'Université de Picardie Jules Verne d'Amiens au mois de septembre 2009.

Pour être admis à s'inscrire, les candidats doivent justifier :

- soit du baccalauréat,
- soit du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires),
- soit d'un titre français admis en dispense du baccalauréat
- soit d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau au moins égal à celle sanctionnée par le baccalauréat français, la décision d'admission est alors prise par le Président de l'Université.

Tout autre diplôme de l'enseignement supérieur est à mentionner dans le dossier d'inscription.

Dates des épreuves

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le vendredi 04 septembre 2009 à Amiens.

Les épreuves d'admission auront lieu le 19 septembre 2009.

Contrôle des aptitudes

Epreuves d'admissibilité :

- **Maîtrise du langage** - QCM : 1 h 30

Note éliminatoire : 6/20

- **Logique** : 30 mn

Note éliminatoire : 6/20

- **Culture générale** - QCM : 30 mn

Note éliminatoire : 6/20

- **Résumé de texte** : 45 mn

Note éliminatoire : 6/20

- **Créativité** : 45 mn

Note éliminatoire : 6/20

Toute note éliminatoire à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat à l'ensemble des épreuves.

Epreuves d'admission (réservées aux 100 premiers candidats) :

- **Dictée écrite** : 30 mn

- **Entretien personnel et de motivation** : 45 mn

face à un jury composé de deux orthophonistes.

L'ensemble du jury établira le 20 septembre 2009 la liste définitive des reçus par ordre de mérite, avec liste complémentaire.